

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Approbé en réception en préfecture
060-21000726-20240925-DCM2024-35-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de votants : 6

Date de convocation : 17/09/2024

L'an deux mille vingt- quatre, le 25 septembre à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre, Fabrice Calmont,

Absents excusés : A. Achemirou, Alizée Desmet ; Sophie Verney

Procurations : A. Achemirou à L. Leygue ;

M. Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

DCM2024-35 : TRAITEMENT DE CONSERVATION –RESTAURATION DE PIECES DE L'EGLISE PAROISSIALE SAINT JULIEN ET DE LA CHAPELLE DE BAJANDE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la demande de la commune, le Centre de Conservation et Restauration du Patrimoine (CCRP) a effectué un examen-diagnostic de certaines pièces du mobilier de l'église paroissiale Saint Julien et de la chapelle de Bajande.

Le CCRP a formulé les propositions de traitement de conservation-restauration suivantes :

PIECES	ETAT	MONTANT TOTAL	PARTICIPATION DE LA COMMUNE (à hauteur de 18%)
STATUE DE SAINT JULIEN	URGENT	6.710,00€	1.207,80€
STATUE DE SAINT SEBASTIEN	PRIORITAIRE	5.490,00€	988,20€
STATUE DE SAINT ANTOINE DE PADOUE	URGENT	4.270,00€	768,60€
RETABLE DE SAINT BATHELEMY	URGENT	12.810,00€	2.305,80€
		29.280,00€	5.270,40€

Le Maire demande à l'Assemblée de valider les propositions ci-dessus, sachant que les opérations commenceront dès 2025 et continueront en 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- De valider les propositions de traitement de conservation-restauration telles qu'au tableau ci-dessus ;
- D'inscrire les dépenses au budget à l'article 21622.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,
Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :